



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq et le onze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.
Absents excusés : MURAZZANO Marc représenté par M. AURRAN Robert.
Absents non excusés : Madame BOUZIDI Yasmine, Monsieur JACOB Patrick.

*Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :*

Délibération 2025-14D : Subventions annuelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la somme inscrite au budget primitif 2025 au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé ».

Compte tenu de la saison estivale approchant et des festivités organisées, il propose d'ores et déjà de verser aux associations listées ci-après les sommes suivantes :

- ✓ Le ZAMPI : 2 500 €
- ✓ Comité des fêtes de Clans : 2 500 €
- ✓ Société de chasse de Clans : 800 €
- ✓ Amicale Sportive Clansoise : 650 €
- ✓ Les Chœurs de la Tinée : 330 €
- ✓ GV Tinée : 450 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire,

DÉCIDE d'allouer les subventions ci-dessus,

AUTORISE M. Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tout document au versement de ces aides.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 23/04/2025
Et publication ou notification du 23/04/2025*



Le Maire

Roger MARIA